

REPUBLIQUE FRANCAISE

dossier n° DP 021 210 19 B0011

Commune de Créancecy

date de dépôt : 23 mai 2019

demandeur : Mairie, représenté par Monsieur
Jocelyn CHAPOTOT

pour : Le ravalement de façade et pose de
couvertine

adresse terrain : 5 rue du Paquier, à Créancecy
(21 320)

ARRÊTÉ

2019-47

de non-opposition à une déclaration préalable au nom de la commune de Créancecy

Le maire de Créancecy,

Vu la déclaration préalable présentée le 23 mai 2019 par la Mairie, représenté par Monsieur Jocelyn CHAPOTOT maire de la commune de Créancecy, demeurant 3 rue de l'Église, Créancecy (21 320);

Vu l'objet de la déclaration :

- Pour le ravalement de façade et pose de couvertines ;
- Sur un terrain situé 5 rue du Paquier, à Créancecy (21 320) ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu l'affichage en mairie de l'avis de dépôt en date du 23 mai 2019 ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 8 juillet 2004, modifié et révisé le 13 décembre 2012 ;

Vu l'accord réputé favorable de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine ;

ARRÊTE

Article unique

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à Créancecy, le 04 juillet 2019

Le maire,

Jocelyn CHAPOTOT



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.